

Stratégie du Plan directeur de gestion des matières résiduelles
de l'agglomération de Montréal

Montréal, zéro déchet

2020-2025



Montréal, objectif zéro déchet

Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025

Depuis 2010, les mesures mises en place pour améliorer la performance environnementale de la gestion des matières résiduelles ont permis d'effacer l'impact de la croissance démographique et économique observée. Pendant cette période (2010-2018), les quantités de matières résiduelles générées ont baissé de 8 % et 25 % des matières résiduelles générées ont été détournées de l'enfouissement. Le taux de valorisation global des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal atteint ainsi 47 %.

Des efforts additionnels sont requis. Cependant, la gestion des matières résiduelles est complexe en termes de logistique des opérations, en raison du nombre important des parties prenantes concernées et considérant la diversité des ménages à desservir. Cette gestion fait aussi face à des enjeux majeurs : restriction des marchés de valorisation des matières recyclables, fournisseurs peu nombreux, coûts en hausse et enfin, fermeture annoncée de l'unique lieu d'enfouissement technique (LET) situé sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Face à ces défis, l'agglomération voit grand en présentant un plan directeur audacieux et une vision à long terme : atteindre le zéro déchet d'ici 2030.

Le Plan directeur 2020-2025 s'inscrit en continuité par rapport aux actions passées, mais propose des actions nouvelles et ambitieuses. Il reflète la vision partagée avec le *C40 Cities Climate Leadership Group* et par la déclaration *Advancing Towards Zero Waste* dont Montréal est signataire.

Le Plan directeur 2020-2025 prévoit ainsi des objectifs d'envergure :

- une baisse de 10 % de la génération des matières résiduelles pendant la durée du plan (20 % en 2030);
- un taux de détournement de l'élimination de 70 % d'ici 2025 (85 % en 2030).

Quatre principes guident les interventions du plan directeur, soit la priorité aux 3RV-E, la réduction des GES, l'économie circulaire et la transition écologique ainsi que l'implication concertée de l'ensemble des parties prenantes. Il a été construit en cohérence avec la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR)* et avec le *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)*. Les actions sont structurées autour de six catégories : la réduction à la source, la valorisation des matières organiques générées, la collecte systématisée des matières recyclables, l'augmentation de la récupération des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), la stimulation de la participation citoyenne et l'innovation par l'intelligence de marché.

Le plan directeur de l'agglomération de Montréal met ainsi de l'avant trois priorités pour atteindre le zéro déchet en 2030 :

- la réduction à la source;
- le détournement des matières organiques de l'élimination;
- la mobilisation des parties prenantes.

Table des matières

Montréal, objectif zéro déchet	2
Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025	2
Mot de la mairesse	5
Note au lecteur	6
1. Le plan directeur dans son contexte	7
Les défis des matières résiduelles	7
Le rôle de l'agglomération de Montréal	9
Un plan directeur ambitieux	10
2. Voir grand!	11
En mouvement vers une agglomération zéro déchet en 2030	11
Des interventions d'ici 2025.....	11
L'engagement de Montréal.....	12
3. Des succès passés aux objectifs d'aujourd'hui	13
930 000 tonnes en 2018	13
Des succès qui donnent un élan	14
Des objectifs ambitieux.....	15
Les bienfaits attendus	17
Des conditions favorables pour la suite	18
4. Les principes guidant les interventions	20
1. La priorité aux 3RV-E.....	20
2. La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	20
3. L'économie circulaire et la transition écologique	21
4. La mobilisation de tous.....	22
5. Les catégories d'actions	23
1. La réduction à la source	24
2. La valorisation de l'ensemble des matières organiques générées.....	25
3. La collecte systématisée des matières recyclables	26
4. L'augmentation de la récupération des résidus de CRD.....	27
5. La stimulation de la participation citoyenne	28
6. L'innovation par l'intelligence de marché et l'implication citoyenne	29
Trois grandes priorités.....	30
Priorité 1 : La réduction à la source.....	31
Priorité 2 : Les matières organiques	31
Priorité 3 : La mobilisation des parties prenantes	31
6. Se mesurer	32
Cinq indicateurs généraux de la stratégie	32
Liste des acronymes	34
Lexique	35

Mot de la mairesse



Aujourd'hui plus que jamais, nous devons agir pour assurer aux générations qui nous suivront un avenir prometteur. C'est pour cette raison que la gestion des matières résiduelles pèse aussi lourdement dans la balance et que nous devons en faire un domaine innovateur et efficace.

Assurer une meilleure qualité de vie à nos collectivités, tout en luttant contre les changements climatiques, voilà ce qui nous anime! En améliorant la gestion des matières résiduelles, nous y contribuerons.

Les citoyennes et les citoyens exigent, avec raison, de meilleures pratiques environnementales. Les attentes sont élevées. C'est pour cela que nous nous sommes engagés à faire de Montréal une agglomération zéro déchet d'ici 2030. Cet engagement s'inscrit en toute cohérence avec la vision qui émane du *C40 Cities Climate Leadership Group* et de la déclaration *Advancing Towards Zero Waste*.

Rappelons qu'à titre d'administration municipale, nous avons la responsabilité de prendre les décisions qui s'imposent et de mettre en place les mesures qui auront des effets durables sur les populations d'aujourd'hui et sur celles de demain.

À ce jour, de grands progrès ont été réalisés par l'agglomération montréalaise. Toutefois, il reste beaucoup à faire. Pour y parvenir, nous avons fait de la transition écologique l'une de nos priorités et nous comptons poursuivre le travail amorcé en mettant en place de nouvelles mesures audacieuses et novatrices. Ces mesures doivent être prises de façon concertée avec toutes les parties prenantes et faire office de véritable contrat social nous engageant à atteindre nos ambitions communes.

Par le dépôt du projet de *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025*, nous accompagnons nos engagements de gestes concrets et planifiés. Nous mettons en place un cadre de référence qui nous guidera pour les cinq prochaines années dans nos efforts pour faire de Montréal une figure d'exemplarité et un leader mondial, activement engagé dans sa transition écologique.

Cette démarche a été bonifiée par une consultation publique, menée par la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs à l'automne et l'hiver 2019-2020. La commission a recueilli les commentaires et les propositions émanant de plusieurs centaines de représentants des différentes sphères de la société civile. Le 13 mai dernier, la Commission a adopté 52 recommandations qui bonifieront le Plan directeur.

À terme, le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025* générera de nombreux bienfaits pour la population montréalaise et pour l'environnement.

Il contribuera à faire de l'agglomération un modèle de performance environnementale ainsi qu'un milieu de vie sain et empreint de fierté pour toutes les Montréalaises et tous les Montréalais.

Valérie Plante



Note au lecteur

Le présent document décrit la vision de Montréal, les objectifs à atteindre, les catégories d'actions et les initiatives prioritaires.

Les six catégories d'actions sont détaillées dans le document *Plan d'action*.

1. Le plan directeur dans son contexte

Les défis des matières résiduelles

Le *Plan Montréal durable 2016-2020* identifiait quatre grandes priorités dont celle de « faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable. » Il s'agit donc d'une transition écologique qui identifie la gestion des matières résiduelles comme un élément fondamental.

La gestion des matières résiduelles – les ordures ménagères, les matières organiques et recyclables, les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et les résidus domestiques dangereux (RDD) – est un service municipal fondamental assurant propreté et salubrité. Pourtant, ce service est souvent invisible et c'est lorsqu'il est absent qu'on réalise son importance. Une métropole dynamique comme Montréal, dont les citoyens et les citoyennes ont manifesté leurs attentes quant à l'environnement, souhaite mettre en œuvre des stratégies audacieuses visant à réduire, à collecter, à recycler et à réglementer ses matières résiduelles pour assurer un voisinage propre, un environnement sain et une performance environnementale exemplaire.

La gestion des matières résiduelles présente plusieurs enjeux, à commencer par son contexte économique. La conjoncture actuelle présente d'importants défis. Plusieurs marchés d'exportation des matières recyclables récupérées ont fermé leurs portes successivement, rendant difficiles la valorisation des matières recyclables collectées. En effet, depuis 2018, la Chine – le plus grand importateur de matières recyclables au monde – a augmenté ses exigences quant à la qualité des matières (en particulier pour le papier dit mixte) qu'elle accepte, avec pour résultat ni plus ni moins la fin des exportations canadiennes vers la Chine. Il est apparu par la suite que les autres destinations asiatiques potentielles telles que Taiwan ou l'Indonésie n'avaient pas la capacité d'absorber les quantités de matières recyclables générées.

De fait, les prix de vente des matières triées ont fortement baissé : l'indice du prix moyen des matières est ainsi passé de 154 \$ à moins de 20 \$ la tonne entre janvier 2017 et septembre 2019, soit environ huit fois moins¹. Les centres de tri ont ainsi de la difficulté à rentabiliser minimalement leurs activités, ce qui occasionne un fardeau pour ces entreprises qui rendent service à l'environnement.

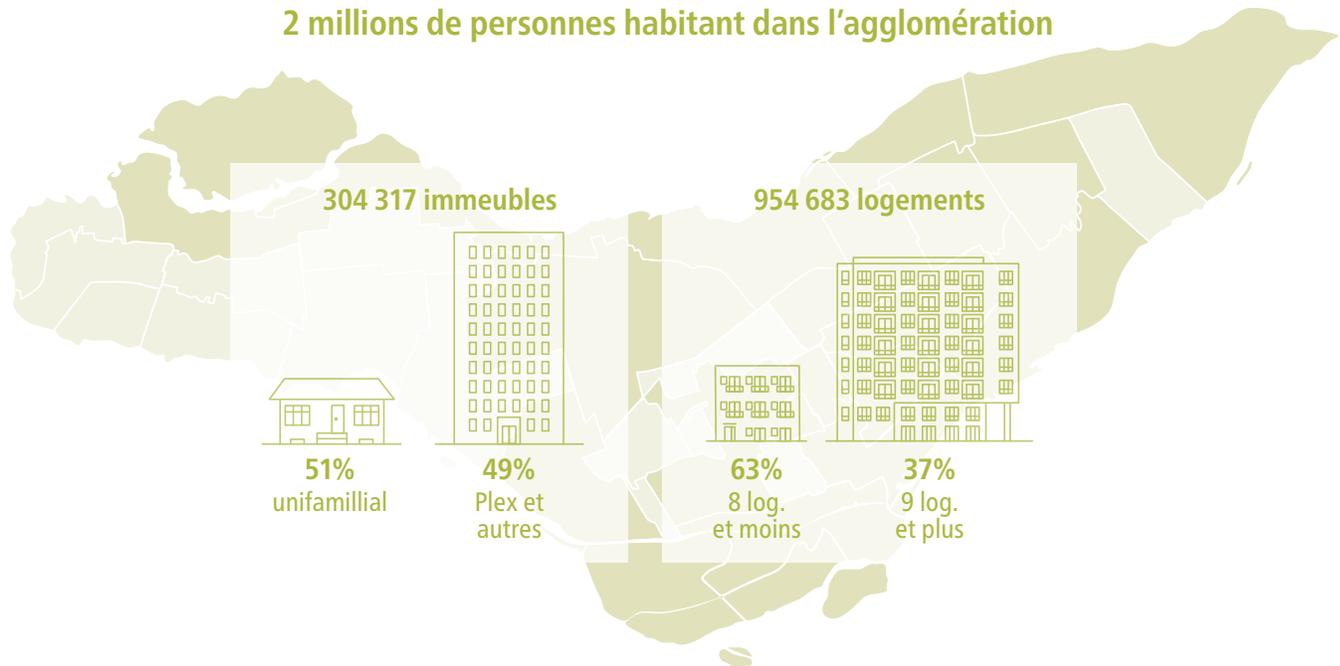
Des interventions bien mesurées en environnement induisent une efficacité accrue et encouragent l'innovation.

Or, le défi n'est pas seulement économique; il est fondamentalement environnemental. En effet, le gaspillage de ressources précieuses et, par la suite, leur élimination comportent leur lot de menaces réelles. La dégradation des matières organiques enfouies génère des contaminants et des GES qui affectent les populations d'aujourd'hui et de demain tout en hypothéquant le développement de certains territoires.

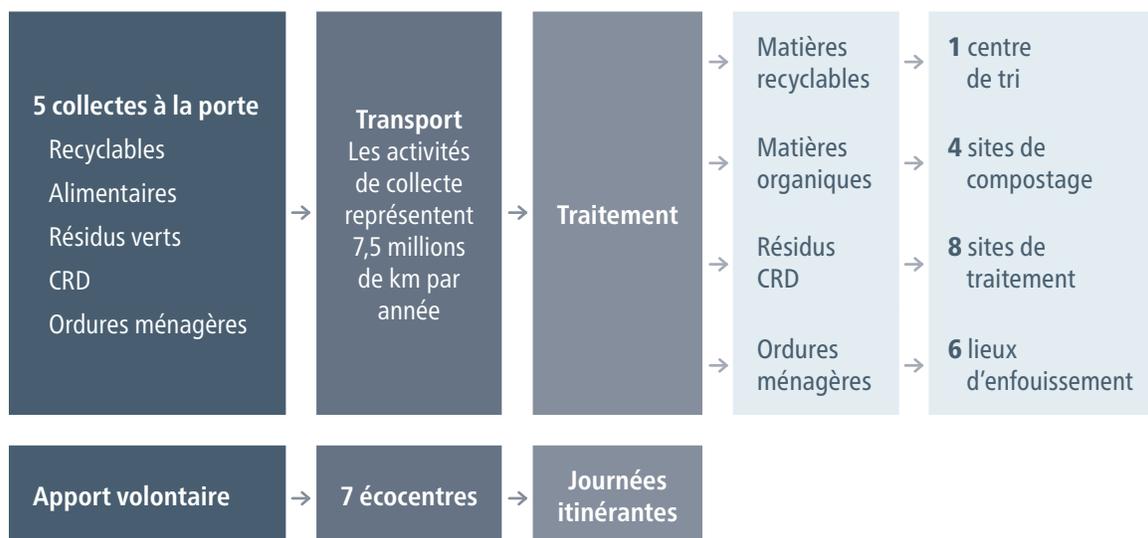
La complexité de la gestion des matières résiduelles se trouve également dans la diversité des ménages à desservir et dans la logistique même des activités. La gestion de 930 000 tonnes de matières résiduelles générées par deux millions de personnes habitant dans près d'un million de logements, dont environ les deux tiers se trouvent dans des immeubles de huit logements et moins, n'est pas une tâche aisée. Ce contexte exige également la coordination de la part de l'agglomération de 16 villes liées dont Montréal et ses 19 arrondissements.

¹ RECYC-QUÉBEC

16 villes liées dont Montréal et ses 19 arrondissements 2 millions de personnes habitant dans l'agglomération



La logistique implique quant à elle cinq différentes collectes en porte à porte et la mise en place et l'exploitation de sept écocentres pour la gestion des apports volontaires. Le transport entre les activités de collecte et le traitement représente 7,5 millions de kilomètres par année, soit l'équivalent de 187 fois le tour de la Terre. Le traitement des différentes matières résiduelles est effectué dans plusieurs infrastructures dont un centre de tri des matières recyclables (CTMR), un centre de compostage des matières organiques municipal, trois centres de compostage des matières organiques privés, huit sites de traitement de CRD et six lieux d'enfouissement. Les deux centres de traitement des matières organiques (CTMO) en cours de conception (Montréal-Est et Saint-Laurent) remplaceront progressivement les centres de compostage privés actuels.

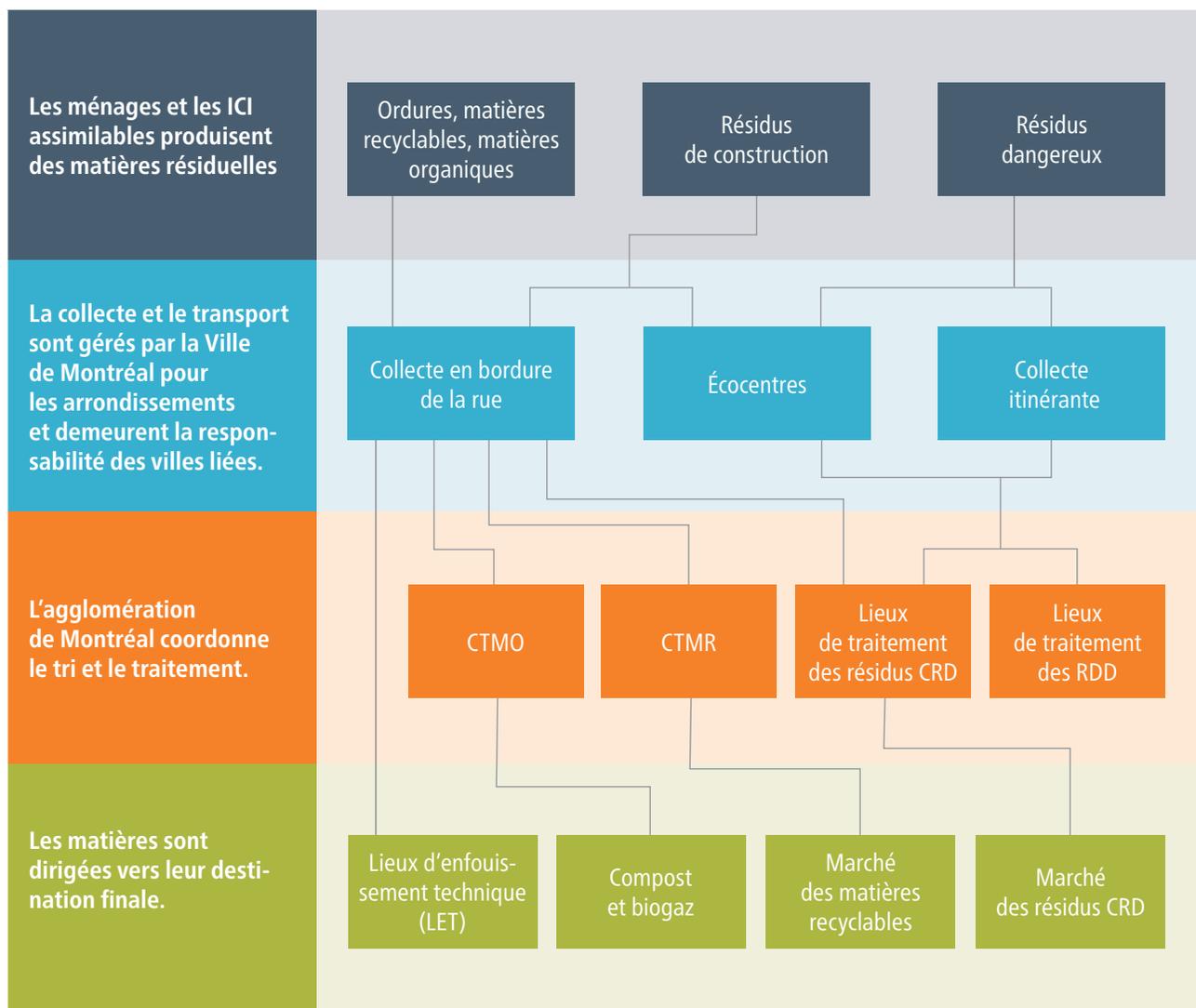


Par ailleurs, la durée de vie du lieu d'enfouissement technique de Terrebonne est estimée entre 7 et 10 ans. Ce site reçoit 39% des matières destinées à l'élimination et est le seul lieu d'élimination implanté sur le territoire de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Or, le développement de centres de traitement requiert en moyenne 10 ans.

Le rôle de l'agglomération de Montréal

Le plan directeur s'applique à l'agglomération de Montréal, un territoire de 500 km² composé de 16 villes liées, dont la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements. L'agglomération est responsable² de l'élaboration et de l'adoption du plan directeur ainsi que de la valorisation et de l'élimination des matières résiduelles et de tout élément relatif à la gestion des matières dangereuses. La Ville de Montréal, en tant que municipalité centrale, exerce les compétences de l'agglomération, entre autres, pour la préparation du plan directeur.

Les villes liées sont responsables de la collecte et du transport des matières résiduelles vers des sites de traitement ou d'élimination déterminés par l'agglomération. Au sein de la Ville de Montréal, depuis 2015, les compétences en ce qui concerne la collecte, le transport et le dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal.



² En vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001) du gouvernement du Québec.

Un plan directeur ambitieux

La transition écologique est une priorité de la Ville et demande la mise en place d'un Plan directeur 2020-2025 ambitieux. À cette fin, le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal pour la période 2020-2025* est structuré en fonction de six catégories d'actions parmi lesquelles trois grandes priorités ont été identifiées. Ces priorités se traduisent en 17 initiatives déterminées pour répondre au contexte spécifique de l'agglomération de Montréal. Chacune de ces initiatives est structurée autour d'un plan d'action précis et concret.

Ce premier document détaille les catégories d'actions et les initiatives priorisées par ce projet de *Plan directeur de gestion des matières résiduelles pour la période 2020-2025*. Il est complété par le plan d'action détaillé présentant chacune des actions spécifiques planifiées.

Le présent plan directeur est arrimé au *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020* modifié récemment.



2. Voir grand!

En mouvement vers une agglomération zéro déchet en 2030

Le présent projet de plan directeur de l'agglomération de Montréal est une partie intégrante d'une vision à long terme : devenir zéro déchet d'ici 2030. Un tel objectif représente l'aboutissement d'un changement de culture qui permettra d'éliminer la majorité des matières résiduelles actuellement destinées à l'enfouissement grâce à la réduction à la source avant tout, complétée par le réemploi, le recyclage et le compostage. Une telle réussite s'appuiera sur une multitude d'interventions et sur des changements dans notre approche de consommation ainsi que dans notre façon de produire des biens et des services.

La façon de concrétiser cette vision n'est pas fixe dans le temps. Elle sera la somme de différents plans directeurs, dont le Plan directeur 2020-2025, qui permettra d'apporter les ajustements requis à mesure que les acteurs et les actrices gagneront en expérience et en connaissance, que les comportements et la culture évolueront, que les infrastructures et les technologies seront développées et que les services seront plus performants. Les conditions des marchés constituent également des facteurs d'influence fondamentaux que les diverses planifications devront considérer.

Afin d'assurer le succès et maximiser les retombées des actions qui seront menées à l'échelle de l'agglomération, une étroite collaboration entre les différentes instances municipales concernées sera mise en œuvre.

Des interventions d'ici 2025

Il en est ainsi du Plan directeur 2020-2025 qui se veut un levier s'inscrivant à la fois dans la continuité des efforts passés et dans la mise en œuvre d'actions nouvelles et audacieuses. Il prévoit notamment le déploiement d'infrastructures stratégiques innovatrices et performantes qui permettront de diminuer l'élimination de matières résiduelles et d'accélérer la récupération. À terme, ces infrastructures généreront d'importants bienfaits, tant d'un point de vue social qu'environnemental, notamment en contribuant à la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES).

De même, il faut faire preuve d'une certaine humilité par rapport aux changements de comportement et de culture nécessaires à l'accomplissement de la vision à long terme. Certains changements ont déjà eu lieu à différents égards, mais d'autres seront requis, encouragés et accompagnés par le plan directeur et par ses actions.

Ainsi, la vision du Plan directeur 2020-2025 s'insère parfaitement dans la priorité donnée à la transition écologique. Elle envoie un signal clair quant à la nécessité de miser sur l'innovation, sur la collaboration, sur la sensibilisation et sur l'exemplarité de l'agglomération pour rendre les Montréalaises et les Montréalais fiers de leur agglomération zéro déchet.

Vision 2025

Montréal accélère, par l'innovation, la collaboration, la sensibilisation et l'exemple, le mouvement qui en fera une agglomération zéro déchet et qui rendra ses citoyennes et ses citoyens fiers. Elle instaure les conditions de sa réussite tant en termes technologiques, économiques, culturels qu'en termes d'infrastructures et de déploiement de services qui permettent une gestion efficace et souple des matières résiduelles.

L'engagement de Montréal

Dans le cadre du *C40 Cities*, Montréal s'est engagée par la signature de la déclaration *Advancing Towards Zero Waste* à tendre vers le zéro déchet d'ici 2030 et à :

15 % ↓

Réduire d'au moins 15 % la quantité de déchets municipaux produits par personne en 2030 par rapport à la production en 2015;

50 % ↓

Diminuer d'au moins 50 % la quantité de déchets municipaux enfouis en 2030 par rapport à la quantité enfouie en 2015;

70 % ↑

Augmenter le taux de détournement de l'élimination pour atteindre au minimum 70 % en 2030

3. Des succès passés aux objectifs d'aujourd'hui

930 000 tonnes en 2018

Le portrait suivant illustre la génération et le bilan de la gestion des matières résiduelles du secteur municipal de l'agglomération, c'est-à-dire celles provenant des collectes municipales offertes à la population et aux industries, commerces et institutions (ICI) dont la génération est assimilable à celle du secteur résidentiel.

Ainsi, l'agglomération de Montréal a généré un peu moins de 930 000 tonnes de matières résiduelles en 2018. De ce total, 47 % sont récupérées, le reste se dirigeant à l'élimination. Des volumes récupérés, les matières recyclables représentent la part du lion, suivie de près par les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), puis par les matières organiques. Les résidus domestiques dangereux (RDD), les produits électroniques et les textiles contribuent également à la performance de récupération.

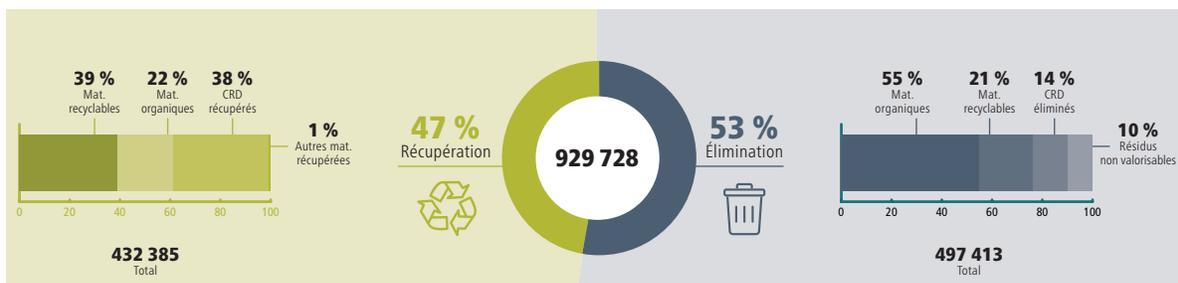
Les matières organiques représentent la part la plus importante des matières enfouies ou éliminées (55 %). Elles constituent ainsi le plus grand potentiel de détournement. Des matières recyclables (21 %) continuent à se retrouver dans les ordures ménagères destinées à l'enfouissement ainsi que des CRD résidentiels et des encombrants (14 %). Toutes ces matières éliminées sont dirigées vers six lieux d'enfouissement technique (LET) situés à l'extérieur de l'île de Montréal et avec lesquels l'agglomération dispose d'ententes contractuelles.

Chaque Montréalaise et chaque Montréalais a généré quelque 465 kg de matières résiduelles en 2018.

Les matières organiques représentent la majorité des matières enfouies.

Génération des matières résiduelles

Agglomération de Montréal, 2018, en tonnes et en %



Source : Ville de Montréal

Des succès qui donnent un élan

L'agglomération de Montréal a fait des progrès remarquables ces dernières années. Au total, la génération de matières résiduelles a diminué de 8 %, passant de plus d'un million de tonnes à 930 000 tonnes entre 2010 et 2018. Cette baisse est l'effet combiné d'une augmentation des matières récupérées et d'une diminution des matières éliminées.

Les actions mises en œuvre depuis 2010 ont permis de diminuer les quantités de matières résiduelles éliminées. Ces dernières ont baissé à un rythme de 3,5 % en moyenne par année entre 2010 et 2018 ou de 24,6 % au total. Parallèlement, les quantités de matières récupérées ont augmenté annuellement de 2,4 % en moyenne ou de 24 % au total.

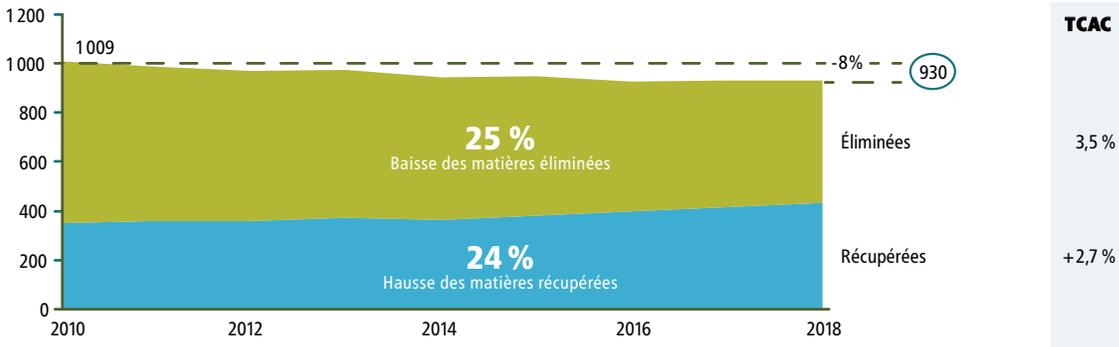
L'une des raisons expliquant cette performance est l'accès des ménages montréalais à une diversité

de collectes. En effet, les ménages vivant dans des immeubles de huit logements et moins ont graduellement été équipés de bacs bruns et desservis par des collectes de matières organiques hebdomadaires. Présentement, presque 100 % de ces ménages sont desservis et les quantités de matières organiques collectées ont plus que doublé entre 2010 et 2018, passant de 41 891 à 95 329 tonnes.

8 % : la baisse de la génération des matières résiduelles entre 2010 et 2018

Évolution des matières résiduelles générées

Agglomération de Montréal, 2010-2018, en milliers de tonnes



TCAC : Taux de croissance annuel composé

Source : Ville de Montréal

La baisse de 8 % des quantités de matières résiduelles générées entre 2010 et 2018 a eu lieu malgré une croissance de la population montréalaise de 6 % et du PIB de l'agglomération de 28 % au courant de la même période³. La réduction est donc plus importante qu'en apparence. En effet, si on compare la génération actuelle à celle qu'on aurait constatée si la génération de matières résiduelles par personne de 2010 avait crû proportionnellement à l'accroissement de la population et du PIB, la diminution observée aurait alors été de 13 %, soit une réduction de 138 422 tonnes de matières résiduelles.

En 2018, chaque personne habitant l'agglomération de Montréal a généré en moyenne 465 kg de matières résiduelles dont 47 % ont été récupérés.

La génération de matières résiduelles par personne est ainsi passée de 534 à 465 kg entre 2010 et 2018. Il s'agit d'une réduction à la source de 69 kg par personne. Le taux de matières récupérées a aussi progressé de 35 % à 47 %.

L'effet de l'activité économique sur la génération de matières résiduelles est également en déclin. En effet, pour chaque million de dollars produit par l'activité économique de l'agglomération, 9,5 kg de matières résiduelles étaient générés en 2010 contre 6,9 kg en 2018, soit une diminution de 28 %.

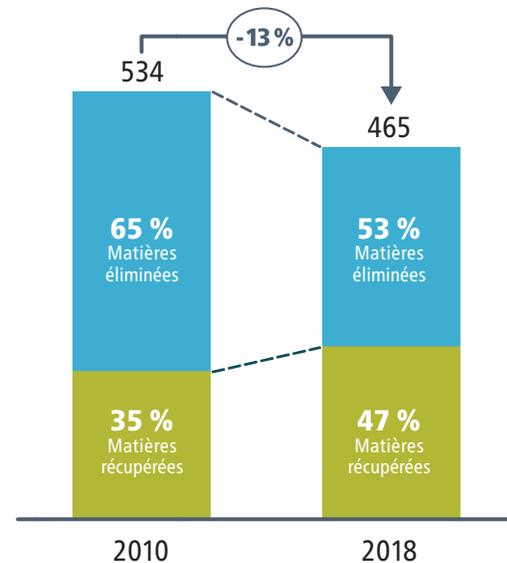
Des objectifs ambitieux

Rappelons que la vision à long terme est de faire de Montréal une agglomération zéro déchet en 2030 et qu'elle s'insère dans un virage vers la transition écologique. La prochaine décennie sera consacrée à la mise en œuvre de cette vision. Le Plan directeur 2020-2025 s'inscrit en continuité par rapport aux actions passées tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses nécessaires pour assurer l'atteinte de la cible fixée. Il se conforme aussi aux objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et s'arrime au *Plan métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)*.

Afin de refléter l'engagement de Montréal au *C40 Cities*, les objectifs sont exprimés par rapport à 2015. Le Plan directeur 2020-2025 prévoit ainsi des taux de récupération de 70 % en 2025, ce qui représente

Depuis 2010, les mesures de gestion des matières résiduelles ont effacé l'impact de la croissance démographique et économique.

Évolution des matières résiduelles générées par personne
Agglomération de Montréal, 2010 et 2018, en kg et en %



Source : Ville de Montréal

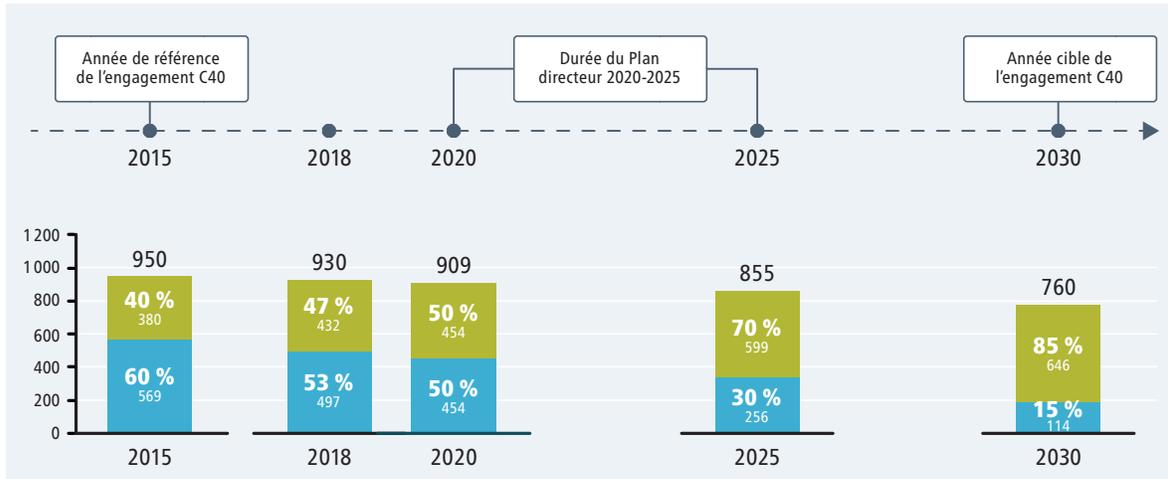
un renversement de situation par rapport au bilan de 2015. La vision prévoit également que le taux de récupération atteigne 85 % en 2030, soit un niveau supérieur à l'engagement de Montréal au *C40 Cities*.

Le plan directeur prévoit une réduction des matières générées de 10 %, ce qui signifie que les mesures en place battront les croissances démographique et économique puisque la génération par personne passera de 481 kg en 2018 à 399 kg en 2025, soit une baisse per capita de 17 %.

La cible fixée pour 2025 signifie que la proportion des matières détournées de l'élimination augmentera de 20 % pendant la période (2020-2025).

³ Institut de la statistique du Québec

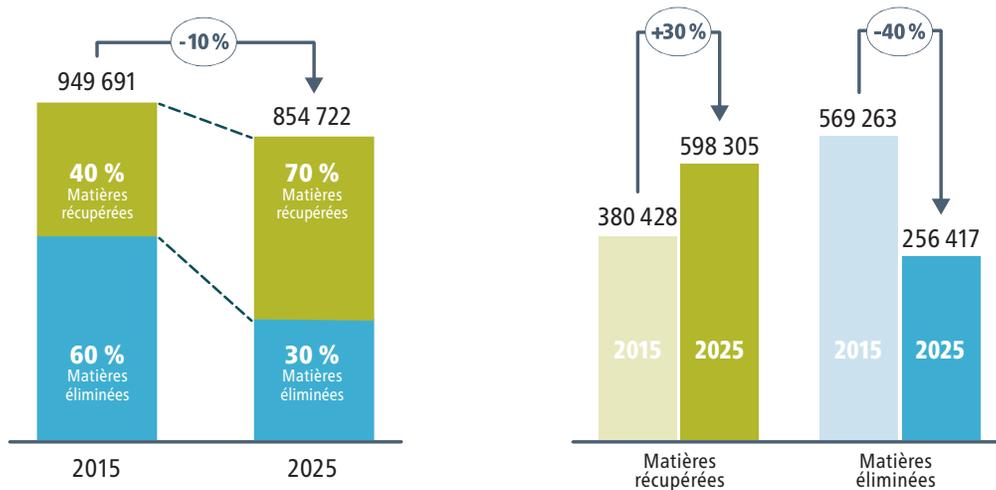
Les objectifs de récupération et d'élimination d'ici le zéro déchet de 2030
 Agglomération de Montréal, 2015 à 2030, en milliers de tonnes et en %



Source : Ville de Montréal

55 % : l'objectif de baisse des quantités de matières éliminées entre 2015 et 2025
 58 % : l'objectif de hausse des quantités de matières récupérées entre 2015 et 2025

Agglomération de Montréal, 2015 à 2025, en tonnes et en %



Source : Ville de Montréal

10 % : l'objectif de baisse de la génération de matières résiduelles entre 2015 et 2025 malgré l'impact de la croissance économique et démographique

Les bienfaits attendus

Faire de Montréal une agglomération zéro déchet et contribuer à la priorité de la transition écologique apportera de nombreux bienfaits à la population montréalaise mais aussi, de manière plus globale, à l'extérieur des frontières de l'agglomération. Les bienfaits toucheront chacun des piliers du développement durable pour apporter des avantages tant environnementaux, sociaux qu'économiques :

- Diminution de la contamination des sols, de l'eau et de l'air
- Diminution du besoin et du gaspillage de ressources et par conséquent de l'empreinte écologique des Montréalaises et des Montréalais
- Réduction des émissions de GES et d'autres polluants atmosphériques
- Réduction de l'énergie nécessaire à la production de certains biens, au transport et au traitement des matières résiduelles
- Incitation à la collaboration de la communauté via le développement des actions de partage et l'incitation à la réparation et au réemploi
- Développement d'emplois dans le secteur du réemploi, du recyclage et de la valorisation
- Maîtrise des coûts de gestion des matières résiduelles pour l'agglomération de Montréal
- Réduction des dépenses des ménages montréalais grâce au partage et au réemploi
- Amélioration de la performance de la valorisation par l'innovation, tout en stimulant la compétitivité des organisations contribuant au développement d'une économie circulaire
- Diminution de l'utilisation non productive de terrains

L'équivalent de 2,5 % du PIB annuel de l'agglomération de Montréal en gaspillage alimentaire

À Montréal, le gaspillage alimentaire est estimé à 3,4 G\$, soit quelque 3 500 \$ par ménage. Selon différentes sources, environ 1,1 G\$ de ce gaspillage serait évitable⁴.

Plus de retombées économiques associées à la récupération

Une revue de littérature montre qu'en Amérique du Nord le secteur de la récupération génère davantage de retombées économiques que l'élimination. Pour certaines régions, la différence atteint jusqu'à dix fois plus d'emplois générés par la récupération qui, de surcroît, sont mieux rémunérés. Dans tous les scénarios, une municipalité s'appuyant sur les 3RV-E présenterait une croissance économique plus grande qu'une municipalité n'ayant rien changé dans sa gestion des matières résiduelles⁵.

L'innovation grâce à de saines règles environnementales

Une réglementation environnementale suffisamment stricte et dynamique favorise l'innovation en entreprise et permet une réduction de coûts ou un accroissement de la valeur du produit. Dans un contexte de commerce international, une telle réglementation serait une source d'avantage concurrentiel⁶.

4 Second Harvest, VCM, Recyc-Québec et analyse Aviseo Conseil.

5 Conference Board du Canada, Tellus Institute/Sound Resource Management, Cascadia Consulting Group.

6 Porter et van der Linde dans Ambec et Barla, 2007.

Des conditions favorables pour la suite

L'atteinte des objectifs du Plan directeur 2020-2025 pourra miser sur plusieurs activités amorcées ces dernières années alors que des investissements complémentaires et des mesures audacieuses seront requis.

Au premier chef, le dernier *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (Plan directeur 2010-2014)* proposait 49 actions regroupées en 10 grands thèmes. La mise en commun des efforts de l'agglomération de Montréal avec la population, les villes liées, les arrondissements, les organismes à but non lucratif, les entreprises d'économie sociale et les entreprises privées a mené à plusieurs réalisations qui se poursuivront pendant la période 2020-2025 :

- La mise sur pied de campagnes et d'outils de sensibilisation et d'information sur les pratiques et sur les moyens locaux visant à diminuer la quantité de matières résiduelles;
- La distribution de 294 000 bacs roulants et de 275 000 bacs montréalais pour les matières recyclables principalement dans les immeubles résidentiels de huit logements et moins, mais aussi dans des immeubles de neuf logements et plus dans le cas des bacs roulants;

- La mise en place de la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019 de la Ville de Montréal;
- L'ouverture des écocentres LaSalle et Saint-Laurent;
- L'implantation de mécanismes de tri dans plusieurs cours de voirie et l'acheminement des résidus de CRD résidentiels et des encombrants à des centres de tri privés;
- La mise en service d'un nouveau centre de tri de matières recyclables performant situé dans l'arrondissement de Lachine;
- La création à Polytechnique Montréal de la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles associée aux CTMO et au CTMR.

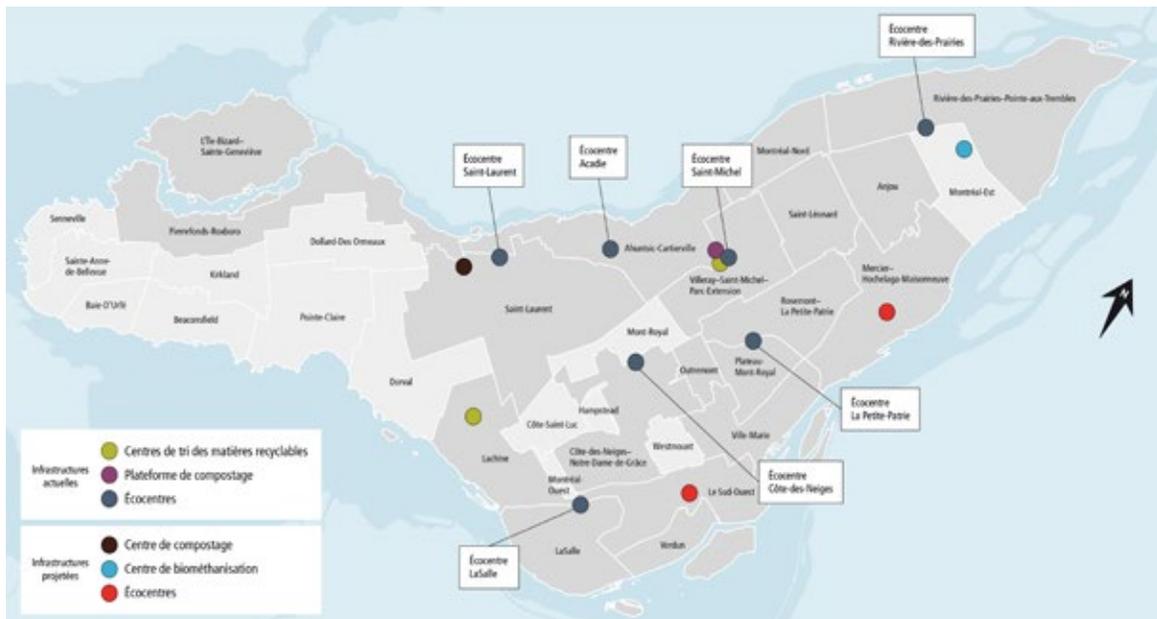
De plus, l'agglomération a déployé les efforts nécessaires ces dernières années afin de planifier les infrastructures supplémentaires qui permettront de traiter une quantité accrue de matières récupérées ainsi que la production de matières de qualité (matières triées ou compostées). C'est ainsi que plusieurs infrastructures seront mises en service sur le territoire dans les prochaines années :

- un second centre de tri des matières recyclables situé dans l'est de l'île;
- une usine de biométhanisation située dans la Ville de Montréal-Est;
- un centre de compostage en usine fermée dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- Deux écocentres prévus dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et dans le Sud-Ouest.

Le besoin en infrastructures complémentaires sera également étudié et planifié pour répondre aux besoins de l'agglomération.

Ces infrastructures à la fine pointe de la technologie cumulent une capacité de traitement d'environ 225 000 tonnes de matières résiduelles.

Localisation actuelle et projetée des infrastructures de gestion des matières résiduelles de l'agglomération



4. Les principes guidant les interventions

En cohérence avec les orientations de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020* (PMGMR), le Plan directeur 2020-2025 repose sur des principes directeurs qui dicteront l'approche des interventions devant permettre aux Montréalaises et aux Montréalais d'atteindre les objectifs fixés.

Quatre grands principes animent le plan directeur :



1. La priorité aux 3RV-E

Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination

La hiérarchie des 3 RV-E est fondamentale à une gestion efficace des matières résiduelles. Elle précise l'accent à mettre sur la réduction à la source et sur le réemploi et introduit, notamment, la valorisation des matières en énergie.

2. La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

La gestion optimale et efficace des différentes catégories de matières résiduelles est la clé pour maximiser la réduction des GES générés. Le présent plan est une composante importante des leviers qui permettront à l'agglomération d'atteindre ses objectifs. Les matières résiduelles sont responsables de 4 % des émissions de GES de Montréal⁷ alors que la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage contribuent à diminuer la surproduction et le transport.

Ce plan est arrimé avec le plan climat de l'agglomération de Montréal en cours de développement.

Une contribution concrète à la réduction des GES

L'enfouissement des matières organiques produit des émissions de méthane, un GES dont l'impact est très important. L'exploitation des centres de traitement des matières organiques projetés permettra une diminution anticipée des émissions de GES d'environ 20 000 t éq. CO₂ par an entre 2022 et 2025.

⁷ Inventaire 2015 - Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal

3. L'économie circulaire et la transition écologique

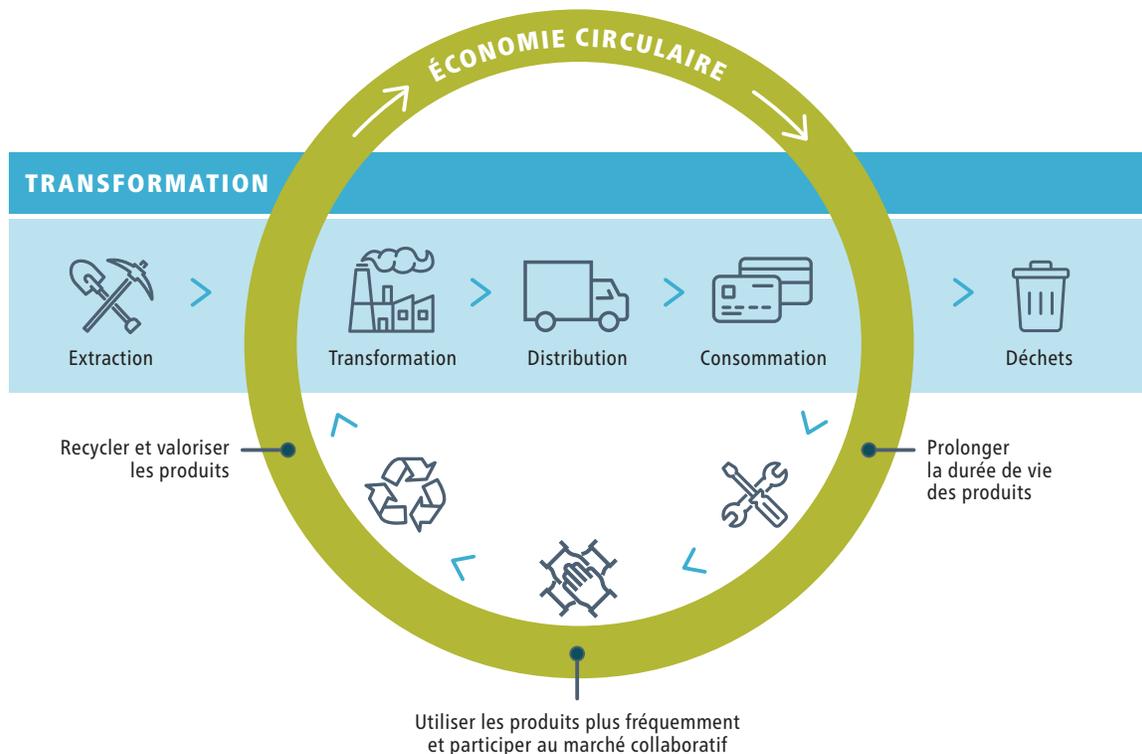
L'économie circulaire a un impact tant sur la production que sur la consommation. Elle s'appuie sur le principe des 3 RV-E à chaque étape du cycle de vie d'un bien ou d'un service afin de réduire le gaspillage de ressources et l'empreinte environnementale du bien ou du service proposé.

Contrairement à l'économie linéaire, selon laquelle la vie des matières prend fin lors de leur élimination, l'économie circulaire fonctionne en boucle et promeut des actions responsables, assurant ainsi un développement économique soutenable à long terme⁸.

La mise en œuvre de ce cercle vertueux impliquera la contribution de chaque partie prenante de la chaîne de production incluant les institutions nationales et internationales. L'agglomération de Montréal mettra en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires pour stimuler et accompagner ce virage. Elle stimulera également les initiatives qui favorisent l'essor d'une économie circulaire locale ou de proximité.

L'approche du cycle de vie fera partie intégrante de tout processus décisionnel lié au déploiement de ces initiatives afin de s'assurer que l'environnement, la santé publique ainsi que l'économie locale en tirent des bénéfices.

Montréal fera tout pour stimuler le développement d'une économie circulaire sur son territoire.



⁸ Ce principe est lié au plan de développement durable de la Ville de Montréal et à une motion adoptée [CM18 0555] soulignant les avantages économiques d'un tel système incluant la création des emplois et des nouvelles technologies dans l'économie verte.

4. La mobilisation de tous

La gestion efficace des matières résiduelles repose sur la contribution de toutes et de tous. Il faut une approche cohérente et coordonnée de chacun et de chacune pour faire le virage vers une agglomération zéro déchet.

Citoyens, citoyennes, administrations publiques, industries, commerces et institutions ont tous un rôle à jouer.

<p>Les citoyens et les citoyennes</p> 	<p>Les citoyens et les citoyennes sont au centre des préoccupations et des actions identifiées dans le plan directeur. Une population bien informée et sensibilisée qui participe activement aux différentes collectes municipales est une condition essentielle à la réussite et à la performance des programmes mis en place.</p> <p>Des changements de mode de consommation auront aussi une influence sur l'ensemble de l'écosystème. Ces changements sont déjà mis de l'avant par des citoyens et des citoyennes à l'origine d'initiatives novatrices qui pourront être soutenues par l'agglomération.</p>
<p>Les administrations publiques</p> 	<p>C'est la complémentarité et la cohérence des actions de tous les niveaux de gouvernements – fédéral, provincial, métropolitain et municipal – qui permettra de relever les multiples défis de la gestion des matières résiduelles en général et d'atteindre les objectifs du Plan directeur 2020-2025.</p>
<p>Les industries, commerces et institutions (ICI)</p> 	<p>Bien que les ICI génèrent des quantités importantes de matières résiduelles, il existe des disparités dans les pratiques de gestion. Également, les données relatives à la génération des matières résiduelles dans les ICI sont peu documentées.</p> <p>Le plan directeur mettra en œuvre des actions et des incitatifs requis pour généraliser des pratiques responsables et connaître le gisement des matières résiduelles provenant des ICI.</p>

5. Les catégories d'actions

Les catégories d'actions découlent directement des objectifs du plan directeur. Elles correspondent aux six leviers dont dispose la Ville pour réduire à la source, augmenter la récupération et diminuer l'élimination.

Ces leviers se déclinent par catégorie de matières résiduelles et incluent la nécessité de recourir à des outils, des technologies et des infrastructures performants. Ils incluent également des éléments stimulant les changements de culture requis quant à notre façon d'aborder les matières résiduelles : changements de comportement qui diminueront la génération de matières résiduelles et une participation accrue qui augmentera la récupération. Le présent plan directeur propose un juste équilibre entre l'implication de la communauté et les investissements dans les infrastructures de valorisation des matières résiduelles.





1. La réduction à la source

La réduction à la source et le réemploi sont les fondations d'une ville zéro déchet.

La réduction à la source et le réemploi (les deux premiers R de la hiérarchie des 3RV-E) demeurent les gestes les plus efficaces pour réduire l'impact de la gestion des matières résiduelles. Au quotidien, il s'agit de développer des habitudes de questionnement sur les gestes à poser à la maison, au bureau et à l'extérieur afin d'éviter de générer des matières résiduelles.

L'agglomération encouragera, par diverses actions, la population, les administrations municipales et les ICI à adopter des comportements écoresponsables afin de réduire la quantité de matières qu'ils génèrent. Elle jouera aussi un rôle de facilitatrice pour ces changements de comportement requis. L'optimisation de la chaîne de traitement de nos

matières résiduelles passe par la réduction. Pour y parvenir, les acteurs et les actrices doivent disposer des meilleurs outils.

Le réemploi constitue le deuxième geste à poser pour générer moins de matières : donner une seconde vie à un objet par un don, un prêt, une réparation. C'est une mesure simple qui comporte des avantages environnementaux et sociaux. Le réemploi permet de diminuer les quantités de matières générées et éliminées ainsi que de réintégrer des articles usagés dans la communauté de manière durable.

La réduction à la source et le réemploi seront mis en œuvre en s'appuyant sur trois grandes initiatives pour atteindre la cible fixée de réduire la génération de matières résiduelles de 10 kg / hab / an sur la durée du plan.

1.1 Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique	La Ville encadrera l'utilisation de contenants à usage unique, tels que les tasses ou les contenants en polystyrène (PS) ou en carton enduit, les pailles et les ustensiles jetables ou tout autre contenant à emporter générant des nuisances significatives.
1.2 Enrayer le gaspillage alimentaire	L'agglomération collaborera avec des propriétaires de commerce alimentaire et des OBNL afin de mieux répondre à l'enjeu du gaspillage alimentaire via le conseil du système alimentaire montréalais (conseil SAM) mis en place récemment. La Ville interdira progressivement l'élimination de matières organiques pour les commerces et les épiceries avec pour priorité les principaux générateurs.
1.3 Lutter contre le gaspillage vestimentaire	Des actions sont prévues afin d'augmenter le taux de textiles récupérés et recyclés. Une interdiction de détruire et d'éliminer les invendus et les refus de production de l'industrie et des commerces du textile sera également mise en œuvre.



2. La valorisation de l'ensemble des matières organiques générées

Des services de collecte optimisés, une population bien informée et des infrastructures améliorées favoriseront l'augmentation et la valorisation des matières organiques collectées.

Les résidus alimentaires occupent la part la plus importante des matières résiduelles actuellement éliminées, soit 55 %. L'enfouissement de ces matières a des effets négatifs sur l'environnement, notamment en ce qui a trait à la contamination des eaux et aux émissions de GES. Pour les détourner

de l'élimination, l'agglomération souhaite accroître le réseau des infrastructures qui permettront le traitement des résidus alimentaires et étendre d'ici 2025, la collecte des matières organiques à l'ensemble du cadre bâti et aux écoles, en priorité.

La valorisation des matières organiques permettra de plus à l'agglomération de profiter des bienfaits qui y sont associés. En effet, leur traitement par biométhanisation produit du gaz naturel renouvelable, une source d'énergie verte, ainsi que du compost, amendement reconnu des sols dont la qualité permettra tout type d'usage.

Trois grandes initiatives seront mises en œuvre pour atteindre l'objectif de détourner 60 % des matières organiques de l'élimination en 2025 et 100 % en 2030.

2.1 Optimiser la valorisation des matières organiques	<p>L'agglomération mettra en place un système de collecte des matières organiques pour l'ensemble des immeubles de neuf logements et plus, des écoles et des événements d'importance.</p> <p>Des projets novateurs (outils de collecte) seront aussi élaborés pour tenir compte des nouvelles mises en chantier et de la complexité du parc immobilier existant.</p> <p>Les modalités des collectes seront également ajustées pour inciter la population au bon geste de tri. Des projets pilotes seront menés dès 2020.</p>
2.2 Déployer les infrastructures modernes nécessaires pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants	<p>L'élargissement du réseau de collecte des résidus alimentaires exigera une augmentation de la capacité de traitement de ces matières, d'où les besoins d'expansion des infrastructures. Deux infrastructures seront mises en service pour doter l'agglomération d'une capacité de traitement d'environ 110 000 t/an.</p> <p>Une analyse sera aussi réalisée pour planifier les besoins complémentaires éventuels.</p>
2.3 Valoriser les boues des eaux usées	<p>L'agglomération étudiera les options de valorisation des boues des eaux usées et mettra en œuvre un plan d'action approprié.</p>



3. La collecte systématisée des matières recyclables

Une augmentation des gains en matières recyclables par un ajout de dessertes

Depuis 2008, toutes les personnes qui résident dans l'agglomération ont accès au service de collecte des matières recyclables en bordure de rue. Chaque année, différents outils de collecte adaptés au bâti urbain des territoires (bacs roulants, bacs

montréalais) sont distribués pour les nouveaux développements résidentiels. Or, il serait possible d'intervenir en amont de ces derniers pour améliorer les performances. Les ICI assimilables au secteur résidentiel, les bâtiments municipaux et les activités sur le domaine public recevront une attention particulière afin d'augmenter la participation, les quantités ainsi que la qualité des matières recyclables collectées.

La catégorie de la collecte de matières recyclables s'appuiera sur deux grandes initiatives.

3.1 Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes	L'agglomération déploiera les meilleurs dispositifs de collecte pour les matières hors foyer, notamment celles des grands parcs et celles des ICI assimilables à du résidentiel. Les événements seront aussi mieux couverts.
3.2 Mettre à profit les technologies de pointe dans le tri et le conditionnement des matières collectées	En plus de la construction et de la planification de centres de tri sur l'île, il sera question de tester de nouvelles technologies dans la chaîne de tri.



4. L'augmentation de la récupération des résidus de CRD

Une hausse de la récupération et de la valorisation des résidus de CRD

Plusieurs systèmes de collecte des résidus de construction, de rénovation, de démolition et de déchets encombrants existent dans les arrondissements. Le système comprend la collecte en bordure de la rue à une fréquence régulière ou ponctuelle. Également, les ménages peuvent déposer eux-mêmes leurs matières aux écocentres.

Les interventions du plan directeur s'intéressent à deux grandes dimensions :

1. la récupération de la part des ménages incluant les RDD, et
2. le réemploi dans la fabrication des matériaux de construction (ex. : asphalte, béton etc.).

Ceci permet d'une part de valoriser les matières résiduelles post-consommation et d'autre part, d'améliorer la qualité des bétons en utilisant des ajouts cimentaires locaux au lieu de ceux qui sont portés, tout en diminuant l'empreinte écologique du béton par la diminution des émissions de GES.

La catégorie de la récupération et le réemploi de CRD s'appuiera sur trois grandes initiatives.

4.1 Accroître la récupération des résidus de CRD lors de la déconstruction	Il s'agit d'arrimer les exigences lors de l'émission des permis et de bien déployer les campagnes d'information.
4.2 Compléter la couverture du territoire des écocentres	L'expansion des écocentres permet la collecte et la récupération d'une quantité accrue de résidus de CRD.
4.3 Accroître la récupération des RDD	Afin d'augmenter la quantité des RDD récupérés il importe d'offrir des services facilement accessibles aux citoyens et aux citoyennes.



5. La stimulation de la participation citoyenne

Les changements de comportement et les bons gestes de tri sont possibles grâce à une sensibilisation et à une mobilisation constantes et positives.

Cette catégorie d'actions est, à maints égards, transversale à l'ensemble du plan directeur car réduire d'ici 2025 les quantités de matières résiduelles générées, en plus d'accroître les quantités récupérées de 60 %, ne se fera pas sans la population et les ICI. Le présent plan directeur en a d'ailleurs fait un principe fondateur. Les succès du Plan directeur 2020-2025 reposeront donc sur des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ciblées, éclairantes et efficaces.

De fait, le manque d'information sur les divers types de récupération et de collectes offerts, autant pour les ménages que pour les ICI, ou encore la perception qu'il est plus complexe de récupérer les résidus alimentaires – où des gains majeurs peuvent être accomplis – que les matières recyclables sont des obstacles majeurs. La proactivité prévue quant à l'ISÉ constitue un accélérateur de la participation des différentes parties.

Ainsi, la sensibilisation, voire l'accompagnement, de différents générateurs de matières résiduelles est nécessaire pour appuyer les programmes de récupération et pour optimiser l'efficacité et la performance environnementale des infrastructures en place ou en projet. Par ailleurs, le plan directeur repose sur

une démarche inclusive. Ainsi, les organismes qui représentent les personnes âgées ou ayant une limitation fonctionnelle seront consultés lors de la mise en œuvre d'actions du plan.

La population et les ICI sont porteurs de responsabilités et de changements, car ce sont eux qui doivent poser les bons gestes, qui font la différence lorsque vient le moment de réduire, de réutiliser, de récupérer ou encore de consommer, à la maison, au travail et à l'extérieur. Ils se sentiront plus mobilisés ou impliqués s'ils sont informés adéquatement sur les programmes, les objectifs, les enjeux et les résultats. Les activités d'ISÉ ne se limiteront pas à la communication. Elles se traduiront aussi par un appui lors d'événements publics portant sur la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3RV). Le plan directeur favorisera la poursuite de ces activités de proximité. L'administration municipale adoptera des pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement et de gestion de matières résiduelles dans ses bâtiments, activités et chantiers municipaux.

La proactivité prévue quant à l'information, à la sensibilisation et à l'éducation (ISÉ) constitue un accélérateur de la participation des divers acteurs et des diverses actrices.

La catégorie 5 sur la stimulation de la participation citoyenne s'appuiera sur deux grandes initiatives.

5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes

Pour atteindre ses cibles et susciter l'intérêt, le plan directeur privilégiera des communications adaptées au contexte et aux différents publics montréalais, incluant les spécificités locales. Ces activités de communications s'ajoutent aux outils de sensibilisation déjà en place pour informer la population des gestes à poser afin de mieux se débarrasser des diverses matières. Le plan directeur profitera également des diverses campagnes lancées par le gouvernement du Québec et par les organismes et les associations qui représentent les acteurs et les actrices de la récupération et du recyclage au Québec pour créer un effet levier et maximiser la portée et l'impact des campagnes de l'agglomération.

Les activités d'ISÉ se traduiront aussi par un appui lors d'événements publics portant sur les 3RV. Le plan directeur favorisera la poursuite de ces activités de proximité.

5.2 Faire preuve d'exemplarité municipale

La mobilisation passe également par l'exemple à donner. Les bâtiments municipaux seront desservis par l'ensemble des collectes et la distribution de bouteilles d'eau à usage unique y sera proscrite.



6. L'innovation par l'intelligence de marché et l'implication citoyenne

La mise en place de corrections réfléchies aux conditions de marché et d'incitatifs économiques par une approche novatrice et par l'écofiscalité.

Plusieurs des enjeux actuels et des réponses aux défis de la gestion des matières résiduelles sont de nature économique. Certains enjeux sont structurels et l'expertise de la Ville peut être mise à contribution afin de corriger les défaillances de marché, en respectant le principe d'économie circulaire et en collaborant avec toutes les parties impliquées.

En outre, il importe de bien comprendre les enjeux afin de développer les outils qui permettront d'atteindre efficacement les objectifs du plan directeur. Le développement de ces outils innovants, tels que des encouragements en économie comportementale et des mesures d'écofiscalité, doit faire l'objet d'une attention soutenue afin de ne pas introduire des effets indésirables.

Un volet économique sera développé et mis en œuvre afin de soutenir les petites entreprises dans leur transition vers une économie circulaire et diminuer leur génération de matières résiduelles.

L'innovation par l'implication citoyenne sera également un moyen permettant de stimuler les modifications de comportement nécessaires. L'agglomération poursuivra son implication dans la recherche collaborative avec des centres de recherche québécois pour la valorisation des matières résiduelles.

Cette sixième catégorie prévoit également des mesures pour optimiser la logistique des différentes collectes et le déploiement des futures infrastructures. Ce travail couvrira notamment les clauses contractuelles dans lesquelles seront ajoutés systématiquement des critères contribuant à la transition écologique souhaitée (plan de réduction des GES émis lors de la réalisation du contrat ou du service par exemple). Également, une veille des technologies novatrices, durables et responsables de gestion de matières résiduelles seront réalisées. Certaines de ces technologies pourraient faire l'objet de projets pilotes.

La catégorie de l'intelligence de marché et l'implication citoyenne s'appuiera sur quatre grandes initiatives.

6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire	Montréal étudiera la structure et les enjeux de différents marchés de la valorisation dans le but d'implanter des changements novateurs qui les stimuleront.
6.2 Mettre en place des outils économiques favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles	Dans le secteur global de la gestion de matières résiduelles, Montréal propose d'analyser les marchés et avoir/faire des interventions modernes, précises et innovantes suivant le principe d'écofiscalité.
6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles	<p>Les opportunités d'optimisation logistique des activités de collecte et de transport des matières résiduelles seront analysées en tenant compte des changements attendus : localisation des infrastructures de traitement (déploiement progressif de ces infrastructures pendant la durée du plan directeur), localisation des nouvelles filières de valorisation des matières recyclées liées au développement d'une économie circulaire locale. Un regard se portera ainsi sur le flux de matières résiduelles de la collecte afin d'en dégager des gains.</p> <p>Ce travail sera réalisé de concert avec les arrondissements afin de trouver des opportunités d'optimisation dans les contrats de collecte et dans la segmentation des secteurs de collecte.</p> <p>L'agglomération travaillera de concert avec d'autres paliers gouvernementaux afin de réduire les résidus ultimes.</p>
6.4 Évaluer et adapter les besoins en infrastructures	Le plan directeur doit pouvoir faire preuve de souplesse, ce qui inclut le déploiement et la planification des infrastructures. Il faut être à l'affût des gisements potentiels et des besoins futurs.

De nouveaux outils pour changer les comportements

Issue de l'économie comportementale, l'approche des « encouragements » (ou « coups de pouce » dérivé de l'anglais nudges) vise à influencer les comportements. Dans le présent cas, ces encouragements sont des interventions légères qui modifient les mécanismes de choix afin de les orienter vers de meilleures pratiques de réduction à la source ou de récupération. L'approche a été popularisée par le professeur Richard Thaler, lauréat du prix Nobel d'économie de 2017.

Trois grandes priorités

Le Plan directeur 2020-2025 met de l'avant trois grandes priorités :



Ces catégories d'actions auront des portées différentes au regard de la performance actuelle en gestion des matières résiduelles et du contexte de l'agglomération de Montréal. Par exemple, la stimulation de la participation citoyenne et l'intelligence de marché doivent être vues comme transversales à l'ensemble des catégories d'actions, en appui à leur mise en œuvre.

L'agglomération a ainsi fait le choix de mettre de l'avant trois priorités assorties d'objectifs ambitieux. Ces priorités ont été déterminées car elles représentent les leviers les plus importants pour améliorer la performance actuelle.

La première de ces priorités est la réduction à la source. Elle répond aux enjeux de société, notamment de surconsommation, et constitue le seul moyen pérenne de juguler les impacts sociaux, environnementaux et économiques de la gestion des matières résiduelles.

La seconde priorité repose sur la gestion des matières organiques. Tel que présenté précédemment, ces matières représentent la principale composante des matières éliminées actuellement, soit 55 % du total. Les mesures proposées permettront leur valorisation.

La troisième priorité repose sur l'un des principes directeurs du plan et consiste en la mobilisation des parties prenantes pour s'assurer de la cohérence des actions mises en œuvre par les partenaires institutionnels et corporatifs avec les cibles de l'agglomération. Les matières recyclables et les résidus de CRD ont fait l'objet de nombreuses mesures par le passé et présentent des taux de valorisation proches des objectifs cibles. Pour les dépasser, l'implication d'autres parties prenantes, dont les gouvernements du Québec et du Canada, est requise via le développement d'une économie circulaire assurant la valorisation des matières triées. Montréal s'engage par ailleurs à être un acteur du changement requis et à utiliser son influence pour que les coûts de gestion des matières résiduelles assumées par les municipalités soient remboursés à 100 % par les générateurs privés.

Ces trois priorités feront l'objet d'initiatives principales qui prendront place rapidement dans le plan directeur. Des initiatives complémentaires compléteront la démarche du plan directeur dans l'atteinte des objectifs. La structure de ces priorités est résumée dans les tableaux suivants.

Priorité 1 : La réduction à la source

Initiatives principales

- Mettre fin à l'utilisation de plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique et instaurer un encadrement réglementaire pour les plastiques à usage unique dès 2020
- Lutter contre le gaspillage alimentaire, avec un objectif de réduction du gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025
- Lutter contre le gaspillage vestimentaire en facilitant le don et la valorisation des textiles, ce qui comprendra l'interdiction d'éliminer les invendus et les refus de production de l'industrie et des commerces de détail et un encadrement réglementaire pour le déploiement des boîtes de dons
- Mobiliser la communauté, incluant le soutien aux événements et aux activités de promotion de la réduction à la source et les campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation
- Considérer la dimension de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles

Priorité 2 : Les matières organiques

Initiatives principales

- Inciter au bon geste de tri en ajustant les modalités de collecte (ajustement des outils de collecte, espacement des collectes d'ordures ménagères). Des projets pilotes prendront place dès 2020.
- Déployer des infrastructures modernes pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi des extrants
- Mettre en place des collectes de matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus (100 % en 2025)
- Implanter des collectes de matières organiques dans les écoles (100 % en 2025)
- Interdire de façon progressive, pendant la durée du plan directeur, l'élimination des matières organiques pour les commerces et les épiceries avec pour priorité les principaux générateurs

Priorité 3 : La mobilisation des parties prenantes

Initiatives principales

- Présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le coût total réel de la gestion des matières recyclables et des résidus de CRD et établir des modalités de remboursement représentatives de la réalité du marché
- Intégrer une clause exigeant la récupération des résidus de CRD lors de l'émission de permis, avec la collaboration des responsables des arrondissements, et dans les clauses techniques des appels d'offres de travaux de la Ville
- Analyser les modes de gestion existants ou novateurs pour le traitement des matières résiduelles (CRD et matières recyclables)
- Soutenir des projets de recherche dans le but de valoriser plus efficacement les matières résiduelles

6. Se mesurer

Cinq indicateurs généraux de la stratégie

Le Plan directeur 2020-2025 s'inscrit dans la vision à long terme de faire de Montréal une agglomération zéro déchet en 2030. Il établit ainsi des objectifs ambitieux d'ici 2025, garants de l'atteinte de la cible annoncée. Des indicateurs généraux seront ainsi suivis et documentés pendant la durée du plan pour prioriser adéquatement les actions.

Une deuxième série d'indicateurs s'intéressera à la performance de l'agglomération. Depuis 2014, Montréal est partenaire du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC). Ce réseau d'analyse comparative des municipalités regroupe seize partenaires municipaux dans six provinces et propose onze indicateurs de performance ciblant la gestion des matières résiduelles. Par exemple, le coût moyen par tonne pour la valorisation des matières résiduelles était de 224 \$ pour la ville de Montréal en 2017.

Les coûts moyens à la baisse

Selon le REMC, le coût total pour la valorisation des matières résiduelles de la ville de Montréal a diminué de 12 % entre 2014 et 2017, passant de 255 \$ à 224 \$ la tonne. Cette baisse résulte de la centralisation de la gestion des contrats de collecte et de transport des ordures ménagères. Celle-ci a démontré que des économies pouvaient être faites en découpant le territoire autrement, en répartissant la collecte sur un plus grand nombre de jours et en améliorant la stratégie de sollicitation du marché.

Cette catégorie d'indicateurs généraux s'intéressera ainsi à deux dimensions : les coûts des services et la satisfaction des clientèles.



La reddition de compte

La mise en œuvre du plan directeur s'étend sur cinq ans. Afin d'en maintenir l'efficacité, il est essentiel d'en assurer un suivi constant. L'agglomération développera, en collaboration avec les autorités locales, les moyens les plus efficaces pour établir un bilan annuel des réalisations ainsi que de l'évolution des indicateurs de suivi identifiés.

L'agglomération transmettra annuellement à la CMM les réalisations du plan directeur et un bilan de la progression de l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise*.

Parallèlement, dans le cadre de la *Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal*, le suivi d'indicateurs spécifiques sera diffusé sur le portail des données ouvertes, notamment les quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées, les taux de récupération.

D'autres indicateurs relatifs à la performance des infrastructures de gestion des matières résiduelles ainsi qu'à l'intégration de matières résiduelles dans des circuits d'économie circulaire pourront être développés et diffusés.

Liste des acronymes

3RV-E :

Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation
et Élimination

CTMO :

Centre de traitement des matières organiques

CTMR :

Centre de tri des matières recyclables

CRD :

Construction, rénovation et démolition

ICI :

Institutions, Commerces et Industries

MELCC :

Ministère de l'Environnement et de Lutte contre
les changements climatiques

PQGMR :

Politique québécoise de gestion des matières
résiduelles

PMGMR :

Plan métropolitain de gestion des matières
résiduelles

RDD :

Résidus domestiques dangereux

TCAC :

Taux de croissance annuel composé

u.o. :

Unité d'occupation

Lexique

Approche cycle de vie :

Outil permettant d'évaluer l'impact environnemental, social et économique potentiel d'un produit ou d'un service d'un point de vue holistique à chacune des étapes de son cycle de vie (acquisition des ressources, production, distribution, utilisation en fin de vie)

Article à usage unique :

Article qui n'est pas conçu, créé ou mis sur le marché pour accomplir, pendant sa durée de vie, plusieurs trajets ou rotations en étant retourné à un producteur pour être rempli à nouveau ou réutilisé pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu

Durable :

De nature à durer longtemps, qui présente une certaine stabilité, une certaine résistance⁹

Écofiscalité :

Ensemble d'instruments économiques visant à décourager les activités nuisibles à l'environnement ou à encourager les activités qui lui sont favorables et à en stimuler l'innovation¹⁰

Économie circulaire :

Système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités¹¹

Élimination :

Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par la mise en décharge, le stockage ou l'incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination¹²

Enfouissement :

Élimination des ordures ménagères en les compactant par couches et en les recouvrant dans un milieu limitant les risques de contamination

Gaspillage alimentaire :

Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui est perdue ou jetée tout au long de la chaîne alimentaire, que ce soit au champ, dans le transport, lors de la transformation, à l'épicerie, dans les restaurants et hôtels ou encore à la maison¹³

ICI assimilables :

ICI produisant des matières résiduelles assimilables, en termes de quantité et de qualité, aux matières résidentielles

Matières éliminées :

Matières résiduelles destinées au dépôt ou au rejet définitif, notamment par la mise en décharge ou par l'incinération

Matières récupérées :

Matières recyclables collectées par le biais de la collecte sélective

9 Larousse

10 Gouvernement du Québec

11 Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire

12 Communauté métropolitaine de Montréal

13 RECYC-QUÉBEC

Matières recyclables :

Matières résiduelles qui peuvent être mises en valeur par la voie du recyclage, pour être réintroduites dans un cycle de production

Matières résiduelles :

Tout résidu de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que la personne qui le possède destine à l'abandon¹⁴

Récupération :

Ensemble des activités de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur

Recyclage :

Utilisation d'une matière résiduelle en remplacement d'une matière vierge dans un procédé industriel ou réintroduction de la matière organique dans le cycle de production biologique

Réduction à la source :

Action permettant d'éviter de générer des matières résiduelles lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit

Réemploi ou réutilisation :

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification importante de son apparence ou de ses propriétés

Résidu ultime :

Résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux¹⁵

Zéro-déchet :

Démarche qui vise la conservation de toutes les ressources au moyen d'une production, d'une consommation, d'une réutilisation et d'une récupération responsables des produits, des emballages et des matériaux sans incinération et sans rejet dans la terre, l'eau ou l'air qui menacent l'environnement ou la santé humaine¹⁶

14 RECYC-QUÉBEC

15 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

16 Traduction libre de la définition du *Zero Waste International Alliance*

Montréal 

ville.montreal.qc.ca